

Education
Sport Populaire
Vie associative

FORMATION CONTINUE
DESTINÉE AUX
PROFESSIONNELS DE
L'ANIMATION ET AUX
ÉDUCATEURS SPORTIFS
FORMATION NON
QUALIFIANTE

ALERTER SUR LA SITUATION D'UN ENFANT EN DANGER
OU EN RISQUE DE DANGER
CRIP MODE D'EMPLOI

**Direction Départementale de la
Cohésion Sociale**
Pôle Jeunesse Sport Vie associative

61 avenue de Grammont CS 92735
37027 TOURS CEDEX 1

ddcs-formation@indre-et-loire.gouv.fr



5 dates - 5 lieux en Indre-et-Loire en 2021

En tant que professionnel, ou simple citoyen, il est de notre devoir de témoigner sur les situations d'enfants en danger ou de risque de danger dont on aurait connaissance. Cet acte est souvent vécu comme difficile, bien que nécessaire dans l'intérêt de l'enfant. Aussi, beaucoup de représentations inexactes subsistent en matière d'information préoccupante et de signalement, ce qui frêne parfois les démarches de chacun. Cette intervention a pour but de favoriser la connaissance des dispositifs actuels en matière de repérage et d'offrir un cadre sécurisé pour les professionnels qui seraient confrontés à la rédaction d'une alerte. Cette formation a vocation à être illustrée et ludique, grâce à la présence d'intervenants pluridisciplinaires du Conseil départemental et à l'utilisation de plusieurs supports interactifs, le tout en intégrant un maximum de conseils concrets à l'attention des professionnels de terrain.

Intervenants

Camille Antigny,
responsable CRIP
accompagnée d'un
travailleur social
de la CRIP et d'un
médecin de PMI
du Conseil
départemental

Dates / Lieux

Tours 25/01

Chinon 15/02

Loches 15/03

Neuillé-

Pont-Pierre 12/04

Amboise 17/05

9h à 12h

*voir détails sur
la fiche d'inscription*

Inscription

Sur demande, en
envoyant la fiche
d'inscription jointe
à : ddc-
formation@indre-et-
loire.gouv.fr

PUBLIC VISE PAR LA FORMATION

Animateurs, directeurs en ACM, éducateurs sportifs

OBJECTIFS

Connaître les dispositifs en vigueur pour alerter sur la situation d'un enfant en danger ou en risque de danger, **identifier les interlocuteurs** à disposition pour venir en aide au professionnel confronté à une telle situation, **savoir comment rédiger** une information préoccupante et un signalement et **sécuriser sa posture professionnelle**, **connaître les conséquences** de la rédaction d'une alerte aux autorités administrative ou judiciaire.

CONTENU DE LA FORMATION

Une **Information préoccupante** (IP) et un signalement : définitions, rappel du cadre juridique et illustrations. La **CRIP 37** : missions, composition, fonctionnement et partenariat. Les **signes d'alerte** permettant de repérer un enfant en danger. La **fiche de recueil** : présentation et conseils sur les modalités de remplissage. Les **suites d'une IP** et d'un signalement : illustrations des différents circuits, focus sur l'évaluation et les différentes aides possibles, le **retour sur les suites** à l'attention de la personne qui a adressé l'IP à la CRIP, **l'information aux titulaires de l'autorité parentale** dans le cadre de la rédaction d'une alerte concernant leur enfant, **conseils pratiques** vis-à-vis de la **posture des professionnels** de l'animation et aux éducateurs sportifs pour le repérage des enfants en danger ou risque de danger, **focus sur le 119** (service national d'appel téléphonique de l'enfant en danger)